

Rapport de la Commission de Gestion chargée de l'étude du préavis 171 du 16 août 2010 : Demande de crédit supplémentaire pour le compte de préavis « Transformation et agrandissement des locaux de la Police – Place du Château 10 » pour un total de CHF 46'288.70

La commission a siégé le 22 novembre 2010 en présence des personnes suivantes :

Mmes Suzanne Favre, Chantal Thuillard, MM. Gregory Durand, Dominique Karlen, Patrick Buchs, Jacky Colomb, Marc Prudente, David Saugy.

Excusés : Mme Nelly Wuichet, M. Eric Bieler.

Absents : Mme Inès Abeya, MM. Christian Udasse, Knut Ruprecht,

Le service des Bâtiments était représenté par Monsieur le Municipal Claude Uldry et le chef de service Claudio Di Lello. Ils ont répondu aux questions de la commission qui les remercie de leur présence et de leur contribution.

Le Municipal a expliqué devant la commission que le dépassement du crédit accordé par le Conseil Communal pour ce préavis était dû au départ, dans la première phase des travaux, d'un collaborateur chargé du suivi du chantier de la place du Château 10 (chef de projet).

Au vu de l'urgence du chantier, le service a dû attribuer à une entreprise le mandat d'architecte pour mener à bien la fin des travaux.

Il en résulte un surcoût sur le préavis, mais il implique dans le même temps une non dépense dans les comptes 2008, correspondant au salaire du collaborateur démissionnaire.

La commission s'est étonnée de voir la demande de crédit venir aussi tard, alors que le chantier est terminé depuis un an. Un commissaire désirait connaître la date de paiement de la dernière facture. Certains commissaires se sont également demandés s'il était judicieux de confier ce mandat à un bureau externe.

Les réponses municipales sont les suivantes :

Le dépassement de crédit a commencé à devenir évident en octobre 2008, mais son ampleur fut connue au moment du paiement de la dernière facture en février 2009.

La demande de crédit intervient au moment de déposer les crédits supplémentaires la première série pour l'année 2010 était en août.

En ce qui concerne la justification d'appel à un bureau externe pour le suivi des travaux, le Municipal a souligné le caractère urgent du chantier. La Police, service sensible au demeurant, devait être relogée dans les délais planifiés pour l'Eurofoot 2008.

Monsieur Di Lello a fait parvenir à la commission un graphique très explicite sur l'évolution des coûts du projet au fur et à mesure de son avancement. Il apparaît que le 68% des dépenses est connu à la fin du chantier en mai 2008, et que de nombreuses factures arrivent encore après sa clôture.

Après ces explications, la commission arrive à la conclusion que le dépassement de crédit dû au départ de ce collaborateur est une circonstance malheureuse et que le service des Bâtiments a pris l'option qui permettait de poursuivre le chantier dans les meilleures conditions et sans allongement des délais pour la réintégration de la Police dans ses locaux.

La commission vous prie donc Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu le préavis N° 171 concernant une demande de crédit supplémentaire pour le compte de préavis "Transformation et agrandissement des locaux de la Police – Place du Château 10" pour un total de **CHF 46'288.70**,
- ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide:

d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire pour la somme de **CHF 46'288.70** qui est à porter en augmentation du poste suivant :
Chapitre 4 Compte n° 350.5030.100.9148
Service des bâtiments – transformation et agrandissement des locaux de la police à la place du Château 10 (préavis no 34/2007)

Total du crédit supplémentaire : CHF 46'288.70